

AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que le conseil de l'arrondissement d'Outremont a adopté, à la séance ordinaire du 6 octobre 2026, les ordonnances suivantes :

OCA26 16 0232

POUR L'ÉVÉNEMENT « CROSS-COUNTRY ÉCOLE NOUVELLE-QUERBES »

Conformément à l'article 4 du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (AO-48), le conseil autorise l'occupation temporaire du parc Outremont pour la tenue de la 3^e édition de l'événement « **Cross-Country école Nouvelle-Querbes** » organisé par l'école Nouvelle-Querbes, le jeudi 15 octobre 2026, de 7 H 30 à 11 H 30 ou en cas de pluie, le jeudi 22 octobre 2026, de 7 H 30 à 11 H 30.

POUR L'ÉVÉNEMENT « HALLOWEEN HARTLAND »

Conformément aux dispositions du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux* (AO-204), le conseil autorise la fermeture temporaire à la circulation automobile et l'occupation temporaire de l'avenue Hartland, entre les avenues Lajoie et Van Horne, ainsi qu'entre les avenues Van Horne et Ducharme pour la tenue de l'événement « **Halloween Hartland** » organisé par les citoyens de l'avenue Hartland, le samedi 31 octobre 2026, de 13 H à 22 H.

Montréal, ce 14 octobre 2026

La Secrétaire de l'arrondissement,

Julie Desjardins, avocate